jet à la suite de l'ordre du jour. (Adopté.)

M. Labelonye dépose un rapport sur une proposition relative aux marques de L'orateur demande l'urgence. (Adopté.)

Reprise de la discussion du projet de loi relatif à la restitution des biens de la famille d'Orléans.

M. Bocher vient compléter les explications abordées par lui hier. L'orateur croit devoir répondre aux allégations de M. Pascal-Duprat et entreprend de démontrer que le chiffre de l'indemnité allouée en 1825 aux princes d'Orléans par un gouvernement réparateur et libéral, a été considérablement

grossi.

Répondant à la question de M. Lepère, l'honorable député dit que la confiscation des biens a donné à l'Etat une somme totale de 80 millions, si on défalque les sommes payées par l'Etat pour éteindre certaines dettes, reste une somme de 50 millions.

L'orateur conclut en acceptant les offres de la commission au nom des princes, dussent-ils en souffrir dans leurs intérêts. En votant le projet, la Chambre fera un acte de juste réparation. Applaudissements à droite et au centre droit.)

M. Pascal Duprat commence par déclarer qu'il a été surpris de voir M. Bocher intervenir dans cette discussion. L'orateur se justifie d'avoir tenu des propos injurieux, au contraire il a rendu hommage à la vertu de M<sup>mo</sup> de Penthièvre et au désintéressement de la branche amée. Est-ce que M. Bocher craindrait la comparaison pour les princes? (Applaudissements à gauche.) Pour ce qui est des donations, M. Pascal Duprat se déclare en désaccord avec M. Bocher; pour ce qui est des biens paternels, il y a eu illéga-lité, cela est constant, si l'on consulte le Bulletin des lois.

L'origine des biens maternels n'est pas non plus sérieuse.

Ici l'orateur rappelle le témoignage de St-Simon sur la façon dont les biens de la grande demoiselle passaient entre les mains de Monsieur et Madame. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur invoque encore d'autres témoignages. Il poursuit en demandant la restitution des papiers et des titres appartenant de droit à l'Etat et qui n'ont pas été déposés aux archives, et conclut en donnant à ses collègues le conseil : Soyons justes et honnètes, mais ne soyons pas follemen t prodi-gues.) Vifs applaudissements à gauche.)

M. Laurier vient combattre l'amendement Duprat, car si l'origine des biens est illégitime, il n'y a pas lieu de poursuivre devant les tribunaux; la revendication de ces biens, le système de M. Duprat renferme une contradiction. Aussi M. Laurier votera contre l'amendement. On doit rendre les biens aux d'Orléans comme à de simples particuliers.

M. Brisson vient soutenir l'amendement Duprat en ce qui concerne le recours aux tribunaux, c'est le seul parti convenable que doivent prendre les princes, et en cela ils seront d'accord avec l'opinion publique. (Réclamations à droite). Oui, avec l'opinion publique que l'Assemblée méprise. (Vives réclamations à droite.)

M. le président invite l'orateur à rester dans la question.

M. Brisson. — Je ne croyais pas en être sorti.

L'orateur parle ensuite de la donation faite par Louis-Philippe à ses enfants, deux jours avant d'accepter le trône. Or, un principe de droit public yeut que les hiens appar au prince fassent retour au domaine de l'E-tat. Donc la donation de Louis-Philippe était vicieuse. L'honorable membre fait remarquer que le fils ainé avait été exclu et termine en se prononçant contre les conclusions de la commission.

Un scrutin s'ouvre sur le contre-projet Duprat (article 1°r), qui est rejeté par 482 voix contre 153.

M. Dufaure demande la mise à l'ordre du jour de lundi d'une loi sur les tribunaux

de simple police. Turguet réclame contre le vote

qu'on vient d'émettre. M. le président déclare le vote ac-

M. Pascal Duprat demande qu'on vote sur l'article 2 de son contre-projet. En attendant, l'article 1er du projet de la

commission est adopté par 626 voix. M. Prax-Paris demande à interpeller le gouvernement sur les adresses et exprimés par les conseils municipaux.

L'Assemblée décide que la discussion de l'interpellation est fixée après celle de la proposition de M. de Kerdrel.

Un scrutin s'ouvre sur l'article 2 du contre-projet Duprat, qui est rejeté par 524 voix

Adoption des articles 2, 3, 4 et 5 du projet de la commission et de l'ensemble du

projet. L'Assemblée décide qu'elle passera à une

3º délibération. La séance est levée à cinq heures 55 miNouvelles de Belgique

Nous lisons dans le Journal de Mons »Un journal de cette ville a annoncé erronément que le ministre de la justice n'avait point encore pris de décision relativement à Irma Calonne, l'assassin de Hubert Plamont, de Wuillaupuis, qui a été condamué à la peine de mort par la Cour d'assises de notre province. Irma Calonne a obtenu sa commutation de peine.»

Hier a commencé, devant la cour d'assises de Tongres, l'instruction d'une des affaires les plus épouvantables que la justice criminelle belge ait eu à enregistrer. L'accusé Vanderzande, qui est en aveu, doit répondre à l'accusation d'avoir égorgé en une nuit sa femme, sa belle-sœur et son fils.

## ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Des membres du Conseil municipal de Roubaix viennent d'adopter l'adresse suivante, dont le texte a été immédiate-ment communiqué au Progrès du Nord :

« Roubaix, le 24 novembre 1872. A Monsieur le Président de la République

française.

Monsieur le Président,

Les soussignés, membres du Conseil municipal de la ville de Roubaix, réunis hors session, ont l'honneur de vous témoigner toute leur reconnaissance d'avoir, dans votre Message, affirmé hautement la République, comme étant le gouvernement légal

· Le pays tout entier, confiant dans votre sagesse et votre patriotisme, éprouvera le bésoin de vous déclarer, dans les circonstances graves que nous traversons, qu'il compte que vous triompherez des intrigues monarchiques, et que vous maintiendrez dans notre France, si cruellement éprouvée la République, qui seule est appelée à régénérer la nation, et lui assurant : l'Ordre, le Travail et la Liberté.

» Nous chargeons Monsieur le Maire de Roubaix, notre député, d'être auprès de vous, Monsieur le Président de la République. l'interprête de nos sentiments respec tueux et dévoués.

Ont signé :

Deregnaucourt, maire; Deleporte-Bayart, adjoint; Famechon, adjoint; Achille Scrépel, adjoint; Ed. Delattre, adjoint.

Jh. Quint, Paulin Richard, Junker, Labbe-Copin, Ch. Daudet, Désiré Sival, A. Hindré, C. Castel. Henri Parent, Pierre Flipo, Louis Barbotin, Henri Scrépel Moïse Rogier, Godefroy, Augustin Morel, Charles Roussel, J.-B. Delplanque, A. Barbaux, Léon Foveau, Louis Willem, B. Coulogne, conseillers municipaux.

Nous lisons dans le Propagateur : Mgr Victor Delannoy, évêque à St-Denis (île de la Réunion), a quitté Paris lundi soir, 18 noyembre, pour prendre le chemin de son lointain diocèse. Ce prélat s'est rendu d'abord dans

prendre le chemin de sou iolitain diocèse. Ce prélat s'est rendu d'abord dans
la vi'le épiscopale de son métropolitain,
à Bordeaux, et a fait le pèlerinage de
Lourdes, puis s'est rendu à Toulouse,
pour visiter Mgr Desprez, son consécrateur et premier évêque de St-Denis.

> It s'embarquera à Marseille dimanche, à bord du Donnai, capitaine M.Varangot, lieutenant de vaisseau qui le
conduira à Aden, d'cù le Dupleix, capitaine Bavin, le portera à Mahé et à la
Réunion, le 10 décembre.

> Mgr Delannoyemmène avec lui comme vicaire général, M. l'abbé Mouton,
ancien professeur au collège de Roubaix, et un jeune ecclésiastique, M.
Delva, qui n'est pas encore dans les ordres sacrés, et dont il doit faire son secrétaire particulier.

dres sacrés, et dont il doit faire son se-crétaire particulier.

M. l'abbé Sage, qui a déjà exercé son ministère à Bourbon, et qui était en France depuis quelques mois, partira également dimanche avec Mgr Delann oy qui lui a donné des lettres de vicaire-conéral. général.»

Un grand nombre de négociants ont demandé la modification de l'arrêté mi-nistériel du 12 janvier 1872, qui a établi un tarif exceptionnel de magasinage pour les marchandises adressées en gare, dont il ne serait pas pris livraison dans la journée du lendemain de la mise à la poste de la lettre d'avis écrite par la compagnie au destinataire.

Une lettre du ministre des travaux publics, en date du 25 octobre, fait savoir que cette question est en ce moment à l'étude, et qu'elle sera résolue par l'arrèté général et annuel qui réglera pour 1873 les frais accessoires des transports par chemin de fer. (Indicateur.)

On vient d'afficher à Lille les bans de M. le baron Ogier d'Ivry, qui épouse M<sup>ile</sup> Masson, fille de l'ex-préfet du Nord.

Rien n'est plus dangereux que d'aller au bord de l'eau quand on ne sait plus conserver son centre de gravité. Hier, un concierge âgé do 57 ans, nomme D..., voulut, après boire, se payer

une promenade, et pour avoir le frais se dirigea vers le canal qu'il cotoya quelque temps en faisant force zigzags, mais ar-rivéà l'endroit destiné aux baigneurs pendant la belle saison, s'approcha trop près du bord et tomba à l'eau. Heureuse-ment M. Despretz, maître-nageur, qui le suivait du regard depuis quelque temps, se jeta à la nage, parvint à le ra-mener sain et sauf.

Mardi dernier, des ouvriers étaient Mardi dernier, des ouvriers etalent occupés à abattre des arbres dans l'endroit appelé *Issue-Tahon*, près de Tourcoing, lorsqu'un de ces arbres a atteint la femnie de Jean-François Desmettre, qui se trouvait sur le seuil de sa demeure et lui a cassé l'avant-bras droit.

Les enfants ont des jeux qui varient suivant le temps ou la saison et qui ne font de tort à personne; mais nous de-vons signaler un de ces divertissements vons signaler un de ces divertissements dont la rue est le théâtre et qui est actuellement en grandevogue à l'ourcoing. Ce jeu, très-repréhensible par ses conséquences, se pratique au moyen d'une arbalète minuscule, garnie d'un caoutchouc, avec laquelle on peut lancer à grandedistance, avec beaucoup de force et de précision, des billes en terre cuite qui font presque l'effet d'une balle de fusil.

Nous connaissons un aimable enfant qui, en un jour de vacance, a tué 17 petits oiseaux et blessé plus ou moins grièvement un certain nombre de pi-

— Qu'il est adroit ! qu'il est gentil ! disait-on, sans doute, dans son entou-

l'autres méchants gamins prennent pour but les fenètres des habitations. C'est ainsi que, dans une maison de la rue de Lille, à Tourcoing, trois glaces ont été brisées et que. dans une autre maison, une de ces billes lancée à tra-vers les vitres, traversa un salon, au risque de blesser les personnes qui s'y

Nous appelons très-sérieusement l'at-tion des pères de famille et des institu-teurs sur les inconvénients, nous dirons même sur les dangers de ce genre de distraction dont les enfants n'envisagent pas les conséquences. Il n'est pas bon qu'on les apprenne de si bonne heure à être cruels. La plus belle parure de l'enfance c'est la bonté du cœur.

Et puis, c'est un devoir qu'on leur apprenne à quoi ils s'exposent en pratiquant ce jeu condamné par la morale :

La destruction des petits oiseaux, qui sont tous inoffensifs, est un délit de chassont tous inoffensits, est un deilt de chas-se de la compétence des tribunaux cor-rectionnels qui lui appliquent, selon les cas, l'amende ou la prison.

Les mauvais traitements ou les bles-sures envers les animaux constituent une infraction à la loi Grammont qui est

très-sévère sur ce chapitre.

Eafin, le dommage causé à la propriété

d'autrui expose son auteur à des peines de simple police et particulièrement à des dommages-intérêts dont les parents sont responsables.

Les enfants ne savent pas tout cela; il est donc nécessaire qu'on le leur no-

il est donc nécessaire qu'on le leur ap-prenne et surtout qu'on leur ôte des mains un jouet si pernicieux.

Le 19 de ce mois, le nommé Félix Liétart, conducteur du cheval de manœuvre dont on se sert à la gare de Tour-coing, était charge de rentrer un wagon de marchandises dans la halle de transit. Il l'a fait d'une manière si malheureuse qu'il a été écrasé entre la muraille et un tampon de wagons. La mort a été instan-tanée.

Un chien dancis a été conduit au bureau central de police à Tourcoing pour être remis à son propriétaire, s'il est

Depuis quelque temps, les contre-bandiers entament de véritables combats

avec les douaniers.
Il faut en finir, et comme première mesure on vient de distribuer aux douaniers des carabines Snider, munies de sabres-baïonnettes.

Ces carabines ont un tir rapide et une

longue portée. Franchement, il était grand temps de mettre au rebut le vieux mousqueton de gendarmerie (modèle 1842), qui était une arme souvent inférieure au fusil dont se servent les contrebandiers.

On a arrêté avant-hier, à Mouscron, les auteurs du vol de la rue Saint-Gabriel à Lille. Les malfaiteurs, au nombre de trois, étaient porteurs de l'argen-

Comme, en vertu du nouveau traité. l'extradition n'exige plus que quelques simples formalités, les voleurs ne tarderont pas à être écroués à la prison

Nous lisons dans le Courrier du Pasde-Calais

Depuis la guerre, l'usine Kétin, de Blangy, emploie, pour la production de ses fontes, des débris de projectiles. Après les éclats de bombes, l'usine avait reçu des obus entiers, réformés, avec la

or, il paraît que, dans ces derniers temps, on a trouve un grand nombre d'obus, qui, au lieu de poudre explo-

sive, ne contenaient qu'une matière

rreuse et inerte, par conséquent. Les directeurs de l'usine se sont jus tement émus de cette découverte, et ont provoqué de la part de l'autorité des investigations qui se poursuivent avec

activité.

Espérons qu'elles permettront de remonter jusqu'aux auteurs d'une de ces fraudes fatales, dont la dernière guerre a déjà donne, dans notre pays, tant d'exemples, et que la justice pourra, de même que les fournisseurs de Lille, atteindre ceux de ces obus et de ces bombes inexplosibles.

## La Sainte-Catherine

Que tout se pare aujourd'hui des cou-leurs blanche et rose, Que les bouquets s'épandent du salon à la chambrette, Que les familles se recueillent dans une

délicale et touchante solennité... Car, — à défaut du soleil du bon Dieu,

un rayon de gaie et charmante jeu-nesse vient égayer notre sombre ciel d'automne.

C'est aujourd'hui la fête des jeunes

Pendantque vers vos demeures s'acheminent empressés des parents et des amis, permettez-moi, Mesdemoiselles, de vous parler de cette fête, dont vous, mos jeunes et aimables électrices, êtes le but, la cause et la joie.

A l'heure où paraît ce journal, on ne voit dans nos rues que bouquets, la plupart à demi voilés aux passants par une main amie, qui vous réserve les prémi-ces de leur fraîcheur et de leur parfum.

Pour recevoir ces visiteurs affectueux, vous avez fait, avouez-le, un peu de toi-Auriez-vous déjà un grain de coquet-

Un tout petit grain, peut-être; mon Dieu, c'est si peu, et cela ne vous mes-

ed pas. Pourtant, Mesdemoiselles, retenez ceci

en passant: Quand on a vos dix-huit ans, on embellit la parure, plus que la parure ne vous embellit.

D'ailleurs, vos mères y ont peut-être mis la main.

Les mères sont coquettes pour leurs filles, c'est là un des mille reflets de l'amour maternel.

Et je suis convaincu que, pour la plupart, vous n'avez pas encore déchargé vos mères de ce soin.

De tous les présents qu'on peut vous offrir, ce sont, je vous l'avoue, les bouquets que je préfère.

Les fleurs se marient si bien avec les

Et vous savez que les poètes, enthou-siastes de toute grâce, de toute splen-deur, ont toujours comparé la jeune fille à « la fleur à peine éclose », et c'est fort bien dit.

D'ailleurs, tout est fleurs autour de

Et vous butinez gaîment les premières leurs de la vie, que vous voyez s'épa-nouir riantes sous vos pas,dans le sentier houreux et facile que vous ménage l'a-mour de tous les vôtres.

Dans ce calme bonheur, quel évène-ment impatiemment atlendu, que la fête d'aujourd'hui! quelle émotion! quelles suppositions! On veut deviner au juste sous quelle forme va se manifester la sollicitude de tous ceux qui ont le droit d'offrir ce jour-là leur compliment et leur cadeau.

On a vu arriver des paquels mystérieux, le grand-frère et le petit-frère se sont montré l'un à l'autre des objets qu'ils ont ensuite serrés dans un tiroir; qu'est-ce que cela peut-être?

Quelquefois, la curiosité est la plus forte et conduit à des calculs machiavé-

« Dis-moi donc, Georges, qu'as-tu mis là au fond du tiroir, dis-moi... cela ne fait rien, je ferai comme si je ne

savais pas...»

Mais le petit-frère à qui on a fait la leçon, fier du secrét qu'il garde, rép nd en homme sérieux : « Mademoiselle Lili, vous saurez celace soir, à six heures!

Et voilà que ce soir toute la famille se réunit joyeuse et affairée; jeunes et vieux, chacun a apperté son bouquet ou son présent ; t'enfant, heureuse et émue, confuse de tant d'attention, ne sait comment témoigner sa reconnaissance.

Mais chacun est bien payé par un baiser, un mot, un sourire, une excla-mation de joie; autour d'elle rayonne, sur tous, cette effusion de bonheur naïf, et cette grâce touchante qui fait de la jeune fitte l'ange du foyer domes-

Oui, l'ange du foyer, ce mot, un peu ambitieux peut-ètre, dépeint pourtant avec exactitude le rôle que remplissent simplement et modestement bien des jeunes filles.

Tandis que le père, la mère, les frè-res, travaillent, méditent, au milieu du monde égoïste, indifférent ou railleur,

Pendant que l'aïent vieillit et incline sa tête blanchie vers la tombe. La jeune fille sou ient, espère et con-

Elle a toujours une caresse pour ras-sénérer le front palernel ridé par les

Sa présence et sa douce parole rap-nt au devoir un frère égaré; Elle sait d'un baiser tarir les larmes

Elle sait d'un baiser tarir les larmes de sa mère.

Et son amour filial, à force de sollicitude, fait oublier au vieillard ses forces qui s'éteignent, et sa vie qui chancelle.

N'ai-je donc pas raison d'appeler l'ange du foyer celle qui sait être ainsi l'àme, la vie de tous les siens, et qui, simple et modeste, s'ignore elle-mème?

Permettez-moi, Mesdemoiselles, d'a-jouter à ceci ce que disait un grand poëte à l'une de vous

Soyez tonjours ainsi, l'amour d'une famille,
Le centre autour duquel tout gravite et tout brille
La aœur qui nous défend.
Prodigue d'indulgence, et de blâme économe,
l'emme au cour grave et deux; sérieuse avec l'homme
Foldre avec l'emfant !
Car, pour garder tonjours la beauté de son dme,
ar se remplir le cœur, riche ou pauvre, homme ou fem
De pensera Lieuveillauts.
Vous avez ce qu'on peut, après Dieu, sur la terre,
Contempler de plus saint et de plus salutaire,
Un père en cheveux blanes !

Je n'aurais rien à ajouter à ces beaux vers si je ne m'apercevais qu'entraîré par votre éloge et conduit par la vérité jusqu'au lyrisme, j'ai un peu agrandi

J'aurais voulu vous parler de sainte Catherine, votre patronne à toutes, Car, que vous vous appellez Marie, Pauline, Fanny, Caroline, Louise ou Jeanne, ou autrement encore,

Vous êtes néanmoins les protégées spéciales de sainte Catherine, la savante et héroïque vierge d'Alexandrie. Lisez son histoire, mesdemoiselles, et

que ce soit votre heure sérieuse dans cette journée de fête qui vous est con-

Et maintenant, voulez-vous permettre à votre dévoué et respectueux chroniqueur de joindre son humble compliment à tous ceux dont on vous entoure au-

C'est beaucoup d'audace à un étranger, à un inconnu, que de s'adresser ainsi à vous...

Mais cette feuille de journal est dis-crète, et ne porte pas d'adresse... L'it profitant de cet heureux privilège,

j'ese vous prier de recevoir, en guise de bouquet et de compliment cette carte, en forme de signature :

JEAN DE ROUBAIX.

## Cour d'assises du Nord.

Présidence de M. Honoré, consciller Ministère public : M. Leroy, substitut. Audience du 20 novembre.

Audience du 21 novembre.

(Huis-clos). — L'accusé est le nomm é
Destailleurs, Désiré-Antoine, âgé de 31
ans, né à Tourcoing, contre-maître à
Roubaix.
Acquitté.

Audience du 21 novembre.

Audience du 21 novembre.

Vols qualifiés et tentative de vol qualifié.—Âu mois d'avril 1872, le sieur Lemaire prit possession du Café de Bruwelles, à Lille, précédemment occupé par la dame Vah Messen.

Édouard Toupet, âgé de 24 ans, natif de Vieille-Eglise (Pas-de-Calais), garçon dans cet établissement y demeura avec le nouveau propriétaire, recevant environ 30 fr. de gages par mois.

Au commencement de juin, une somme assez considérable disparait de la salle à manger. Ultérieurement et à plusieurs reprises, Lemaire reconnut que la monnaie laissée la veille au soir dans le comptoir avait notablement diminué le comptoir avait notablement diminué pendant la nuit.

pendant la nuit.

Toupet, qui couchait dans les étages supérieures de la maison, soupçonné par suite de ces constatations, fut surveillé, et le 25 juillet, vers minuit, on le surprit dans le corridor du rez-dechaussée, où il était descendu incomplètement vêtu et sans chaussures. Il se trouvait devant la porte de la salle de l'estaminet, tenant à la main une clé propre à l'ouvrir et qu'il introduisnit dans la serrure au moment où l'on vint le troubler dans son entreprise; il était porteur de diverses autres clés, était porteur de diverses autres clés, notamment celle du comptoir. Cette situation, indépendamment de

sa signification directe, dénonçait l'au-teur des soustractions frauduleuses antérieures

Une perquisition pratiquée aessitôt dans la chambre de l'accuse, y fit décou-vrir des draps, des bouteilles de vin et des liqueurs appartenant au sieur Le-maire. Cette perquisition amena aussi la mise sous la main de la justice du numéraire d'une certaine importatore, compose en partie de rouleaux de pièces de cinq ou dix centimes enveloppées dans des feuilles de papier.

Toupet avait en ville une autre chambre qu'il se refusait obstinément d'indiquer. Cependant, on parvint à savoir qu'elle faisait partie de la maison rue du Bois-St-Etienne, numéro 9, et l'on y saisit des boutefiles de vin